



Fritz Mersch

En 1895 Mersch donna sa démission à la Chambre ayant été nommé, le 30 mai, commissaire de district à Grevenmacher, c'est-à-dire successeur de J.P.A. de Muysen, récemment décédé.

Sait-on qu'à cette époque ce haut fonctionnaire portait l'uniforme avec bicorne et épée?

Pour ne parler que des morts, quatre hommes ont droit à la reconnaissance de nos régions mosellanes: J.P. Stumper qui, le premier, décrivit et combattit le peronospora; son collègue Huberty, propagateur de la culture des arbres fruitiers; Paul Faber, promoteur des coopératives des vignerons et Fritz Mersch qui a vu couronnés de succès ses efforts incessants pour arriver à l'amélioration de la qualité de nos vins.

Dans le domaine de la législation communale, Fritz Mersch a laissé un souvenir impérissable. A deux reprises, en tant que président de la commission ad hoc, il saisit le gouvernement de projets qui n'ont pas eu l'heur d'être mis en pratique mais auxquels s'est référée la commission instituée en 1963 pour préparer le projet de la nouvelle loi communale.

C'est de 1900 que date le premier projet élaboré par Fritz Mersch pour améliorer l'ancienne loi de 1843. Les idées développées par le jeune commissaire de district étaient tellement révolutionnaires que le Conseil d'État n'osa pas aviser le document.

En 1927 Mersch revint à la charge. Dans ce second projet il est déjà question de bourgmestres professionnels (pour villes de plus de 8.000 habitants), de